

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025



**Clause n° 1 : OBJET :** Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société GREEN TEAM située au 333 chemin du Rhône à Monneron 07130 St Peray et de ses clients dans le cadre de la vente des prestations journées Club Réseau Packs Affaire Mulligan, Par, Birdie, Eagle, Albatros et Condor. La signature du bon de commande auprès de la société GREEN TEAM implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

**Clause n° 2 : GESTION DES PLACES :** Les Tees (1 place = 2 ou 3 Tees selon calendrier des journées) doivent être impérativement utilisés dans l'année civile 2025 et ne seront pas reportés sur l'année suivante. Pour le confort du client et une meilleure communication, **le nombre de participants sera limité à 72 par journée CLUB.** Dès lors que le nombre d'inscriptions à une journée atteint les 72 participants, de nouvelles inscriptions pourront être mises sur liste d'attente sur demande écrite.

- **Confirmer sa présence :** Pour une gestion optimum des journées, le client devra confirmer sa présence ainsi que celle de ses invités éventuels avant chaque journée choisie dans son pack **exclusivement par le formulaire de réponse** que la Société Green Team lui enverra par mail 3 semaines avant la date. Tout autre moyen ne pouvant garantir la bonne prise en charge de l'inscription (messages, sms, mails...)
- **Modification :** en cas d'empêchement le client pourra modifier sa places (dans la limite du nombre autorisées dans le pack choisi (voir tableau) en informant GREEN TEAM **au plus tard 48 H avant et uniquement par le formulaire et en choisissant une nouvelle date** dans la liste des journées disponibles proposées sur l'année 2025. En cas de non-respect de ce délai de 48 h minimum (*imposé par les établissements de Golf pour leur facturation des Green-Fees et des repas*), nous serons dans l'obligation de décompter la journée du pack **comme étant effectuée.**

PACK AFFAIRE 2025	PRIX HT/mois	PRIX/an HT	NOMBRE DE PLACES GOLF/PACK 1 place = 2 ou 3 tees selon destination **	MODIFICATION MAXIMUM DE DATES/2025*
MULLIGAN	165 €	1980€	14 H DE COURS + 1 GOLF ACCOMPAGNE	
PAR	120 €	1440€	10 TEES	1 MODIFICATION SUR SAISON EN COURS
BIRDIE	180 €	2160€	16 TEES	2 MODIFICATIONS SUR SAISON EN COURS
EAGLE	245 €	2940€	22 TEES	2 MODIFICATIONS SUR SAISON EN COURS
ALBATROS	295 €	3540 €	28 TEES	3 MODIFICATIONS SUR SAISON EN COURS
CONDOR	350 €	4200 €	34 TEES	3 MODIFICATIONS SUR SAISON EN COURS

\*Toute modification supplémentaire de journée sera décomptée du pack. \*\*voir calendrier 2025

**ATTENTION : journées DUO non modifiables (6 Tees) :** Toute inscription à ces journées sera définitive et décomptée. Pas de report possible.

**Clause n° 3 : PRIX (voir tableau ci-dessus) :** Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA. La société GREEN TEAM s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

**Clause n° 4 : ESCOMPTE :** Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

**Clause n° 5 : MODALITES DE PAIEMENT :** Règlement à réception de facture par virement.

**Clause n° 6 : RETARD DE PAIEMENT :** En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités et intérêts de retard suivant le taux minimum légal en vigueur, par mois de retard. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera due.

**Clause n° 7 : FORCE MAJEURE :** La responsabilité de la société GREEN TEAM ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

**Clause n° 8 : TRIBUNAL COMPETENT :** Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Aubenas (07)

**Clause n°9 : DROIT A L'IMAGE :** Par votre adhésion au réseau Green Team vous autorisez l'utilisation et la diffusion à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos vous représentant ainsi que vos coordonnées par la Société Green Team, les membres et partenaires. Vous autorisez l'exploitation des clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'exploitation commerciale ou promotionnelle. Ces photographies et vidéos sont notamment susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants (liste non exhaustive) : Site web greenteam-golf.com, Green Book (papier, site et application), Affichage numérique lors des journées, Documents et supports de communication, Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn)